

Conditions générales de vente

1. Description

Les forfaits Magic Pass sont des abonnements valables en été et en hiver. Ils sont utilisables dès l'ouverture estivale des stations en mai jusqu'à la fin de la saison hivernale qui suit.

Ils peuvent être utilisés durant leur période de validité sur l'ensemble des installations des entreprises partenaires (ci-après les partenaires), à savoir :

1. Anzère
2. Arolla
3. Bugnenets-Savagnières
4. Crans-Montana
5. Crêt-du-Puy
6. Evolène
7. Grimentz - Zinal
8. Jaun
9. La Berra
10. La Forclaz
11. L'Abbaye
12. Le Brassus
13. Les Marécottes
14. Les Paccots
15. Les Pléiades
16. Les Prés-d'Orvin
17. Les Rochers-de-Naye
18. Leukerbad
19. Leysin - Les Mosses
20. L'Orient
21. Mayens de Conthey
22. Moléson
23. Nax - Mt-Noble
24. Ovronnaz
25. Rathvel
26. Saas-Fee*
27. Schwarzsee
28. St-Luc – Chandolin
29. Tramelan
30. Vercorin
31. Villars – Les Diablerets

Avec un supplément payant, ils peuvent aussi être utilisés de fin octobre à début mai sur l'ensemble des installations du Glacier 3000.

* Le Magic Pass ne donne droit à un accès aux installations de ce partenaire uniquement durant la saison d'hiver, à l'exclusion de la saison estivale, même si les installations sont ouvertes.

2. Conditions de vente

Période de vente

Ces forfaits sont en vente dès le mois de mars jusqu'à la fin de l'hiver qui suit, sur la plateforme internet : <http://www.magicpass.ch>.

Conditions de paiement

Pour l'achat par le site de vente en ligne (Internet), le paiement est uniquement possible au moyen d'un système de paiement électronique (carte de crédit).

Catégorie d'âges

Petit enfant : jusqu'à 5 ans, accompagné des parents, gratuit sans titre de transport (En 2019, né en 2014 ou plus jeune)

Enfant : dès 6 ans et jusqu'à 15 ans (En 2019, né entre 2004 et 2013)

Adulte : dès 16 ans (En 2019, né en 2003 ou plus âgé)

L'année de naissance est déterminante pour l'octroi du tarif

Prix

Tous les prix sont en francs suisses et TVA comprises (7.7%).

3. Support de données (Keycard) pour les forfaits Magic Pass

La Coopérative Magic Mountains Cooperation délivre gratuitement un support de données au moment de l'achat d'un forfait Magic Pass et s'assure que ce support est compatible avec tous les partenaires.

4. Etendue des prestations

Les prestations du forfait Magic Pass comprennent les prestations d'une carte journalière auprès de tous les partenaires. Cela signifie que, si les transports publics sont compris dans la carte journalière, ceux-ci sont également compris dans le forfait Magic Pass.

5. Remboursement

Les forfaits Magic Pass achetés ne peuvent en aucun cas être remboursés, notamment, mais pas exclusivement, en cas de maladie ou d'accident du détenteur de forfait. Seules les personnes ayant souscrit une assurance proposée lors de l'achat du Magic Pass peuvent prétendre, aux conditions de l'assurance en question, à un remboursement quelconque. Les remboursements sont effectués directement par l'assurance. La coopérative Magic Mountain Corporations ne rembourse aucun forfait.

Il n'existe en outre aucune garantie quant à l'ouverture de tout ou partie des installations des partenaires indiqués sous chiffre 1 ; aucun droit au remboursement, même partiel, n'est possible, notamment en cas de non-ouverture, de refus d'acceptation du forfaire (par ex. refus de lecture du forfait), d'ouverture partielle ou de fermeture d'un ou de plusieurs partenaires indiqués sous chiffre 1 ou des installations de ces derniers.

6. Remplacement du support de données

Le support de données (Keycard) n'est remplacé gratuitement qu'en cas de problèmes techniques de lecture.

Le remplacement des supports de données perdus ou endommagés est payant, frais de traitement de CHF 40.00 en sus.

7. Forfait oublié

En cas d'oubli du forfait, la station remplacera le support de données, frais de traitement de CHF 40.00 en sus.

8. Contrôle des forfaits

Chaque forfait est nominatif, incessible et intransmissible. Il ne peut être utilisé que par la personne inscrite sur la carte. Chaque partenaire peut effectuer des contrôles d'utilisation des forfaits.

Lors du passage à une borne de contrôle, le système prend une photo de contrôle de chaque client.

9. Utilisation abusive du forfait Magic Pass

Tout constat d'une utilisation abusive d'un forfait Magic Pass sera puni d'un retrait immédiat du forfait et d'une contribution aux frais de contrôle de CHF 200.00 Les journées fraudées sont également facturées à tout utilisateur abusif. En outre, un forfait retiré ne pourra en aucun cas être restitué, sous réserve de l'achat d'un nouveau forfait.

Magic Mountains Cooperation, Société Coopérative Immeuble « Barzettes-Vacances B »

Rte des Barzettes 18

CH-3963 Crans-Montana

Email: info@magicpass.ch